

REUNION DU 3 MARS 2017

Convocation le 27 février 2017

Compte-rendu affiché le 04 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MARFAUX Laurent, Maire.

Etaient présents : BARRÉ Lilian, TAUFOR Hubert, FOSSÉ Margaux, BULLOT Isabelle, DEMARETZ Ludovic, KICHEY Thomas, CONTE Mathieu.

Absents excusés : HOLLANT Françoise (pouvoir à TAUFOR Hubert), LAVILETTE Carine (pouvoir BULLOT Isabelle) et TÉTU Bernard (pouvoir à MARFAUX Laurent),

Secrétaire de séance : KICHEY Thomas.

La séance est ouverte à 19 heures.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

II – TRAVAUX MEDIATHEQUE

Les travaux de construction de la médiathèque avancent en conformité avec le calendrier établi par l'architecte, même si on note un retard de 15 jours du aux intempéries. Monsieur Taufour présente le bilan financier, l'avancée des réflexions de la commission urbanisme relatives à l'acquisition du mobilier intérieur, à l'équipement informatique et à l'aménagement des extérieurs.

Le conseil valide à l'unanimité le devis de 24 620 € présenté par l'entreprise Borgeaud pour la fourniture du mobilier intérieur.

Le conseil valide à l'unanimité la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès du Centre National du Livre pour l'acquisition d'ouvrages. La DRAC sera sollicitée pour l'acquisition du mobilier.

Monsieur Conte présente le projet d'aménagement de la rue de l'église. Un aménagement type « zone de rencontre » est envisagé. La Communauté de Communes Territoire Nord Picardie devrait être maître d'ouvrage, le dossier est entre les mains de la commission voirie de la dite CCTNP.

Monsieur le Maire présente le plan de financement actualisé de la médiathèque, tenant compte de l'évolution des taux d'emprunt. Le conseil autorise Monsieur le Maire à faire une demande d'emprunt de 190 000€ à la Caisse des Dépôts tenant compte de ces informations, l'objectif étant de maintenir une charge financière communale d'environ 14 à 15 000 € par an.

III – RATTACHEMENT DE LA COMMUNE A AMIENS METROPLE

Monsieur le Maire indique que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOR: RDXF1412429L), dans sa version consolidée au 03 mars 2017 et en son titre II : DES INTERCOMMUNALITES RENFORCEES permet une modification du périmètre d'un EPCI.

Monsieur le Maire rappelle également que les précédents débats et réflexions du conseil municipal au sujet de l'intégration de la commune de Cardonnette à Amiens Métropole avaient permis de faire émerger 3 axes principaux de motivation :

- Une intégration dans le sens de la continuité
 - o Des habitants qui le souhaitent et le demandent à chaque occasion
 - o Une proximité géographique avec la Zone Industrielle et la Zone Commerciale du nord d'Amiens situées à environ 5 km
 - o Un niveau d'imposition intercommunal proche de l'ex Communauté de Communes Bocage Hallue
 - o Des moyens déjà partagés avec Amiens Métropole pour ce qui concerne les réseaux d'eau et d'assainissement collectif mais aussi pour les instructions des demandes liées au droit du sol
 - o Une délibération d'Amiens Métropole en date du 10 novembre 2016 en faveur de l'intégration de Cardonnette (au même titre que 7 autres communes)
- Des facteurs plus subjectifs qui plaident en la faveur d'une intégration
 - o Un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) qui place Cardonnette dans la première couronne amiénoise
 - o Un rattachement à la circonscription d'Amiens nord lors des dernières élections départementales.
- Des perspectives d'accès, pour les habitants et la commune, à des structures rodées et multiples
 - o Des services techniques dotés de moyens importants
 - o Des services administratifs qui peuvent être en appui éventuel
 - o Des offres culturelles et sportives plus nombreuses
 - o Un réseau de transport qui facilite les déplacements

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir débattu le conseil ré-affirme, par un vote à l'unanimité, sa volonté d'intégrer Cardonnette à Amiens Métropole.

Le conseil demande au Maire d'engager une nouvelle démarche administrative pour confirmer cette volonté auprès des institutions ad hoc.

IV – LINKY

Monsieur le Maire indique la prochaine installation des compteurs LINKY dans le village, il précise que le matériel installé ne présente aucun danger et que la commune ne peut pas s'opposer à son installation. Afin d'éclairer l'assemblée sur le compteur LINKY une plaquette descriptive est remise aux conseillers municipaux qui ont en charge de jouer le rôle d'ambassadeur. Quelques plaquettes restent en mairie pour les usagers qui souhaiteraient avoir plus de renseignements.

V – CHARTE POUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente la charte d'utilisation du nouveau site internet de la commune. Cette charte spécifie les règles de publication ainsi que les modalités de maintenance et de mise à jour du site.

La charte est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire est chargé de donner mandat à madame Julie Clément (Somme Numérique) pour publier le site.

VI – HEURES SUPPLEMENTAIRES DE L'AGENT MUNICIPAL

Au cours de cet hiver Vincent a dû faire des heures supplémentaires pour assurer le salage des voies de CARDONNETTE et COISY. Au total, il y a eu 7 heures de réalisées. Le conseil municipal autorise le Maire à procéder au paiement de ces 7 heures supplémentaire selon les règles du code du travail en vigueur.

VII – QUESTIONS DIVERSES

En vue des élections présidentielles et pour le remplacement des panneaux bois démontés sur le pignon de la micro-crèche, des panneaux d'affichage amovibles seront achetés.

Monsieur le Maire présente, à titre d'information, les comptes de gestion communaux de l'année 2016. Sur le budget d'eau, déficit de 22 626 € en exploitation (rattrapage facture Amiens Métropole de 21 000 €), excédent de 5 385 € en investissement. Sur le budget communal, excédent de 50 621 € en exploitation (fin crédits), excédent de 109 931 € en investissement (subventions DRAC encaissées en 2016).

La Commission Finances se réunira prochainement pour préparer le budget 2017.

Monsieur Taufour présente l'opération « Hauts-de-France Propres » qui vise à mobiliser les administrés pour ramasser et trier les déchets « oubliés » sur le territoire. Cette opération a lieu le week-end des 18 et 19 mars : il est trop tard pour que la commune adhère à l'action. L'agent municipal fera néanmoins un ramassage pour nettoyer les zones les plus « sales ». Chacun est libre de faire une action spontanée aux abords de son domicile.

Un électricien sera mandaté pour effectuer le réglage de l'horloge d'éclairage de la rue d'Ile de France et intervenir sur le lampadaire devant le cimetière.

Monsieur Conte pose la question de la réintroduction de l'éclairage nocturne pour lutter contre les vols dans la commune. Le conseil indique que les vols ont majoritairement lieu durant le jour.

Monsieur Conte demande de faire notifier aux futurs habitants de la résidence rue d'Ile de France d'évacuer régulièrement les déchets liés aux constructions nouvelles pour éviter notamment qu'ils ne s'envolent. Monsieur BARRÉ est chargé de faire un rappel aux artisans et propriétaires de terrain sur le lotissement.

Monsieur BARRÉ indique que les habitants qui n'ont pas eu la possibilité de changer leur container jaune peuvent en faire la demande à la mairie. Cette information sera indiquée sur l'avis qui sera distribué avec le compte rendu du conseil.

Monsieur Taufour demande l'autorisation de poser un cabanon de chantier dans la rue de l'église pour que l'entreprise chargée de la couverture de la médiathèque puisse disposer d'un lieu pour plier les tôles en zinc. C'est d'accord à condition de laisser un passage suffisant pour que les riverains accèdent facilement chez eux.

La séance est levée à 22h00.

Compte rendu de la page 86 à 89.